

387

DA10

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à Mont-Laurier

6212-03-130



Lieu d'Enfouissement Technique (LET)

Projet d'agrandissement du LET de
Mont-Laurier par la Régie
intermunicipale des déchets de la Lièvre

Audience publique

Mont-Laurier, 11 février 2025



Régie intermunicipale
des déchets de la Lièvre

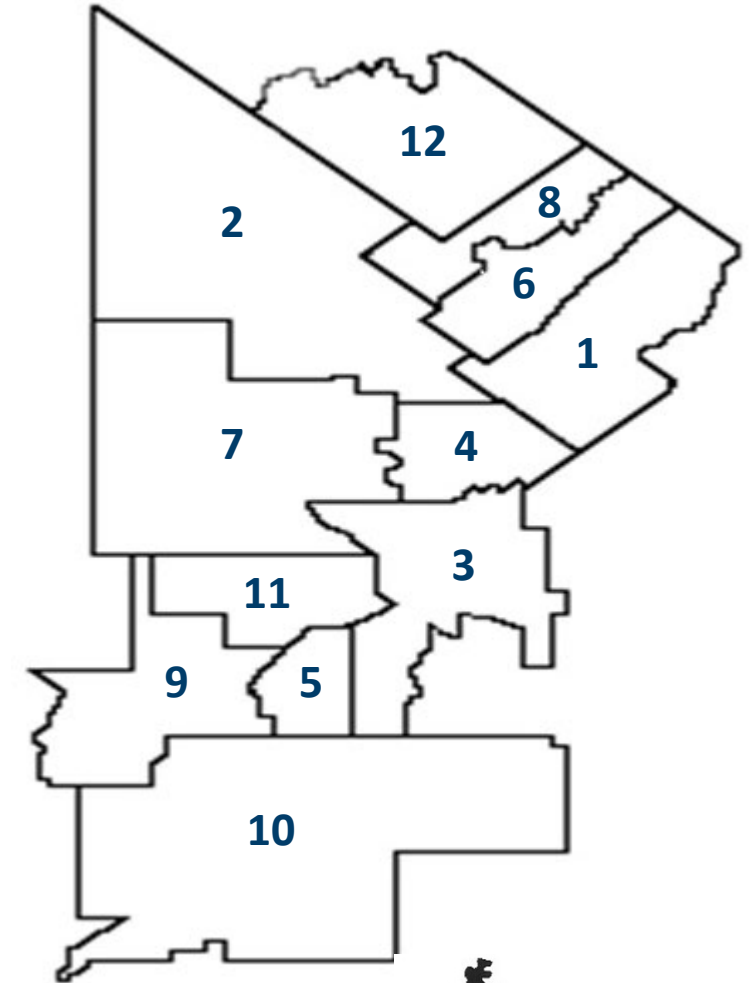


Présentation de la RIDL

- Fondé en 1985
- Entente intermunicipale entre 12 municipalités situées dans la vallée de la Lièvre de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mission : Assurer la disposition des matières résiduelles auprès de ses membres

Municipalités membres de la Régie

1	Chute-Saint-Philippe	2	Ferme-Neuve
3	Kiamika	4	Lac-des-Écorces
5	Lac-du-Cerf	6	Lac-Saint-Paul
7	Mont-Laurier	8	Mont-Saint-Michel
9	Notre-Dame-de-Pontmain	10	Notre-Dame-du-Laus
11	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	12	Sainte-Anne-du-Lac



Fonctionnement de la Régie

Conseil d'administration

- 1 élu par municipalité siège au conseil d'administration (municipalités membres)
 - Budget doit être adopté au 2/3 des municipalités membres
 - Règlement d'emprunt doivent être adoptés à l'unanimité des municipalités membres
- Budget 2025
 - 8 500 000 \$
 - 50% des revenus proviennent des quotes-parts des municipalités membres
 - 50 % des revenus d'affaires
 - Gestion des matières résiduelles représente 2 400 000 \$ sur 8 500 000 \$

La Régie exploite un complexe environnemental

- Une plateforme de compostage des matières organiques
- Un lieu d'enfouissement technique
- Un centre de transfert des matières récupérables
- Écocentre
- Un centre de traitement des boues de fosses septiques
- Une usine de traitement des eaux (pour tous les services de la Régie)

Mesures pour diminuer l'enfouissement

Avant 2015

1995 – Instauration de la collecte sélective sur tout le territoire

1995 – Collecte de carton pour 200 commerces

Depuis 2015

2015 – Construction de la plateforme de compostage

2015 – Instauration de la collecte des matières organiques

2015 – Diminution de la fréquence des collectes de matières résiduelles (34 à 26 et de 26 à 20 annuellement)

2017 – Valorisation des cendres industrielles (diminution de l'enfouissement de 2 000 Tm/annuellement)

2018 – Boues municipales (cinq municipalités membres qui vont en valorisation agricole – tonnage inconnu)

2019 – Gratuité pour la disposition à l'écocentre des matériaux triés pour les citoyens

2020 – Règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles (obligation de participer aux trois collectes)

2021 – Tarification incitative (pénalité pour les citoyens et entreprises qui ne veulent pas trier leurs matières)

2023 – Collecte commerciale des matières organiques pour restaurants/gros générateurs (90 Tm/ annuellement pour 40 clients)

2023 – Création du poste d'inspecteur afin de faire respecter le règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles

Mesures pour diminuer l'enfouissement

Depuis 1995, plusieurs mesures et services pour détourner des tonnages de l'enfouissement.

Récupération:

- Pneus
- Résidus domestiques dangereux
- Matelas et sommiers
- Appareils des technologies de l'information et des communications
- Polystyrène
- Plastiques agricoles
- Autres plastiques
- Appareils contenant des halocarbures

Service:

- Service conseil gratuit pour les citoyens et commerces concernant la gestion des matières résiduelles
- Déchiquetage de documents confidentiels
- Partenariat avec Zone emploi (recyclerie) – projet d'économie sociale et circulaire

Site et projet



Site et besoins

Lieu d'enfouissement:

- Début en 1985
- D'abord aménagé en LES puis transformé en LET en 2009
- Capacité autorisée de 330 000 mètres cubes
- Atteinte de la capacité autorisée prévue décembre 2025
- Fermeture définitive été 2026

Site et besoins

Lieu d'enfouissement :

- Trois choix: nouveau site, exporter, agrandir sur place
- Pourquoi agrandir sur place :
 - Infrastructures déjà en place
 - Localisation stratégique
 - Optimisation des opérations de la Régie
- Tonnage moyen enfoui d'environ 13 000 tonnes par année
- Demande de décret basée sur 15 000 tonnes/année pour permettre à la RIDL de gérer les imprévus (tornade, etc.)
- Le projet ne prévoit aucun nouveau client et se limite toujours au territoire des 12 municipalités membres

Projet d'agrandissement proposé

- 15 nouvelles cellules d'enfouissement développées progressivement de l'est vers l'ouest avec déboisement progressif
- Durée de vie d'environ 36 ans à 15 000 tonnes par année
- Assurer le confinement des matières résiduelles et des émissions ainsi que du captage et du traitement de ces émissions
- Projet révisé p/r au projet initial (enlèvement de la zone B)



Projet proposé – Caractéristiques techniques

Respect des exigences réglementaires:

- **Zone tampon de 50 m minimum**
- Système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité
- Système de captage et de traitement des eaux de lixiviation
- Système de gestion des biogaz
- Recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement
- Système de gestion des eaux de ruissellement
- Programme de suivi environnemental

Projet proposé – Caractéristiques techniques

Respect des exigences réglementaires:

- Zone tampon de 50 m minimum
- **Système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité**
- Système de captage et de traitement des eaux de lixiviation
- Système de gestion des biogaz
- Recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement
- Système de gestion des eaux de ruissellement
- Programme de suivi environnemental

Projet proposé – Caractéristiques techniques



Projet proposé – Caractéristiques techniques

Respect des exigences réglementaires:

- Zone tampon de 50 m minimum
- Système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité
- **Système de captage et de traitement des eaux de lixiviation**
- Système de gestion des biogaz
- Recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement
- Système de gestion des eaux de ruissellement
- Programme de suivi environnemental

Projet proposé – Caractéristiques techniques



Projet proposé – Caractéristiques techniques

Respect des exigences réglementaires:

- Zone tampon de 50 m minimum
- Système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité
- Système de captage et de traitement des eaux de lixiviation
- **Système de gestion des biogaz**
- **Recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement**
- Système de gestion des eaux de ruissellement
- Programme de suivi environnemental

Projet proposé – Caractéristiques techniques – Gestion des biogaz

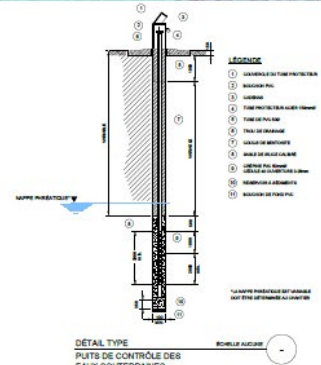
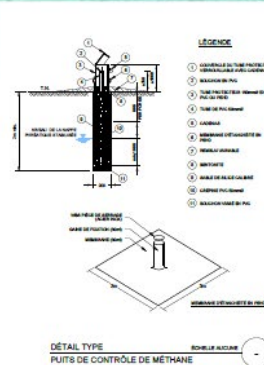


Projet proposé – Caractéristiques techniques

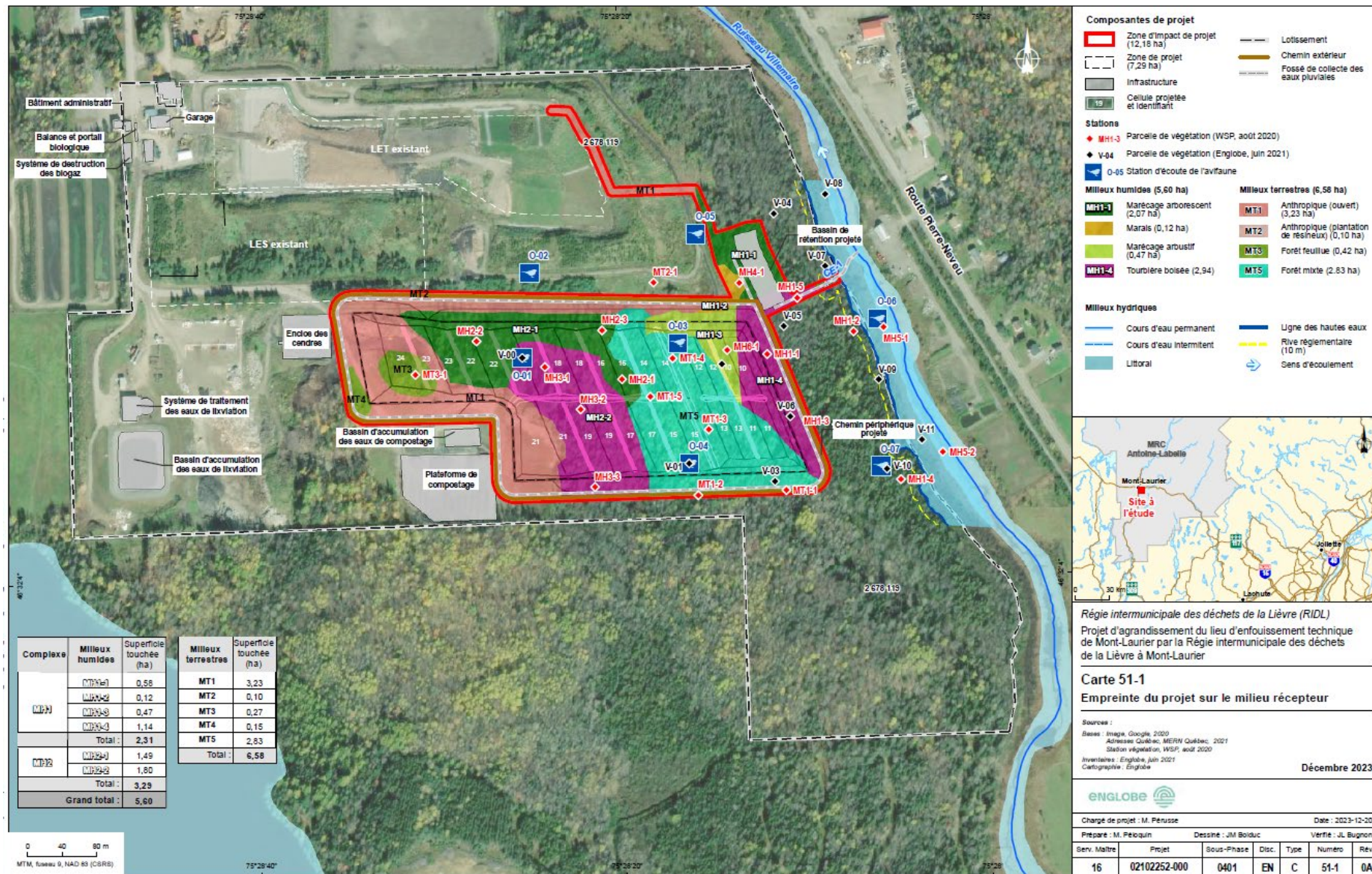
Respect des exigences réglementaires:

- Zone tampon de 50 m minimum
- Système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité
- Système de captage et de traitement des eaux de lixiviation
- Système de gestion des biogaz
- Recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement
- **Système de gestion des eaux de ruissellement**
- **Programme de suivi environnemental**

Projet proposé – Caractéristiques techniques



Étude d'impact – Description des milieux naturels



Impacts – Perte de milieux naturels et anthropiques

- ❖ Milieux anthropiques (affectés par l'humain) et végétation terrestre: 3,33 et 3,25 hectares (ha)

Milieux	Groupements	Superficies perdues (ha)
MT1	Anthropique ouvert	3,23
MT2	Anthropique – plantation de résineux	0,1
MT3	Forêt feuillue	0,42
MT5	Forêt mixte	2,83

- ❖ Milieux hydriques : 0 ha

- ❖ Milieux humides: 5,60 hectares

Milieux	Groupements	Superficies perdues (ha)
MH1-1	Marécage arborescent	2,07
MH1-2	Marais	0,12
MH1-3	Marécage arbustif	0,47
MH1-4	Tourbière boisée	2,94

Impacts – Perte d’habitats et espèces à statut

- ❖ Caractérisation et inventaires en 2020 et 2021 (flore, faune, EMVS)
 - Une seule occurrence: Matteucci fougère-à-l’autruche (sensible à la cueillette)
 - Aucune espèce faunique à statut
- ❖ Analyse de potentiel de présence 2023 (espèces à statut) (occurrences-exigences-habitats)
 - Aucun potentiel élevé de présence d’espèces floristiques ou fauniques
 - Habitats de remplacements adjacents disponibles
 - Inventaires supplémentaires juin-octobre 2023 – flore/herpétofaune
 - Pas de présence d’espèce à statut particulier
- ❖ Inventaire des habitats particuliers - 2023
 - Présence d’arbres (2) avec un potentiel de cavités de Grand Pic
 - Tous situés à l’extérieur des limites de la zone d’impact



Milieus naturels – Exemples de mesures d'atténuation

- ❖ Compensation pour la perte des milieux humides, environ 500 000\$
 - Versé au fonds Vert – redistribué pour des projets dans la région
- ❖ Déboisement progressif étalé sur 30 ans
- ❖ Déboisement réalisé entre le 1 octobre et le 1 avril – Protection des oiseaux migrateurs
- ❖ Balisage des arbres avec cavité (grand pic)
- ❖ Opérations de terrassement réalisé entre le 1 avril et le 1 novembre – Mesure visant à limiter la mortalité dans les populations d'amphibien, de reptile ou de micromammifères

Autres impacts

- ❖ Eaux
- ❖ Émissions atmosphériques et odeurs
- ❖ Bruit

Impacts

❖ Eaux souterraines et de surface

Impacts potentiels

Modification de cours d'eau – Aucun cours d'eau

Modification du régime d'écoulement des eaux de ruissellement et de leur qualité

Exemples de mesures de protection et d'atténuation

Déboisement graduel

Recouvrement final progressif des cellules

Mise en place d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement (contrôle qualité)

Trousse et plan d'intervention en cas de déversement

Mise en place de systèmes de captage et de traitement des eaux de lixiviation

Impacts

❖ Émissions atmosphériques et odeurs

Impacts potentiels

Émission d'odeurs et de contaminants provenant de la dégradation des matières résiduelles et des activités au site

Modélisation 10 km x 10 km autour du site avec récepteurs sensibles en se basant sur les caractéristiques du site et d'autres références de LET au Québec

- Évaluation de la qualité de l'air au voisinage du site
- Toutes les activités réalisées sur le site: Enfouissement, compostage, écocentre, circulation de camion, bassin de traitement d'eau et de BFS
- L'étude a pris en compte tous les contaminants potentiels: poussières, contaminants présents dans le biogaz (H₂S, COV, CSR), odeurs
- L'étude de modélisation a été faite selon le pire cas de figure (principe de précaution)

Le projet proposé est conforme à la réglementation Québécoise sur la qualité de l'air (Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère)

En regard des odeurs, plusieurs scénarios ont été modélisés. Dans le cas des pires hypothèses, existence du potentiel d'un léger dépassement

Impacts

❖ Émissions atmosphériques et odeurs

Exemples de mesures de protection et d'atténuation

Application d'abat-poussière, limitation de la vitesse

Pavage du chemin d'accès à l'écocentre

Recouvrement intermédiaire et final des cellules (incluant LET existant)

Système volontaire de destruction des biogaz

Plantation d'arbres à des endroits stratégiques

Impacts

❖ Bruit

Impacts potentiels

Bruit provient des activités sur le site, aux camions et engins et traitement des matières résiduelles

Modélisation des périodes les plus critiques avec récepteurs sensibles

Résultats: **respect des normes et des critères de bruit**

– aucun dépassement aux récepteurs sensibles dans la population

– Impact faible sans différence perceptible

Exemples de mesures de protection et d'atténuation

Respect des heures d'opération

Mécanisme de gestion des plaintes

Limitation de la vitesse des camions

Limitation de l'utilisation et de l'intensité des alarmes de recul

Maintien des véhicules et engins en bonne état

Bénéfices du projet

- Rentabilisation des ouvrages déjà en place
- Investissement direct de ± 20 M \$
- Permet de constituer un fonds de suivi post-fermeture, responsabilité de la RIDL 30 ans après fermeture
- Disposition sécuritaire des matières résiduelles ultimes pendant une période d'environ 36 ans
- Répondre aux besoins des citoyens et les entreprises du territoire
- Projet conforme aux exigences réglementaires du MELCCFP

MERCI!

PÉRIODE DE QUESTIONS

